



**RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROGRAMME - MAÎTRISE D'ŒUVRE GTB

ARTICLE 1	3
1.1 Objet du document.....	3
1.2 Rôle du programme dans le Dossier de Consultation	3
1.3 Périmètre du programme	3
1.4 Articulation avec les autres pièces techniques.....	4
ARTICLE 2.....	4
2.1 Maîtrise d'ouvrage et intervenants.....	4
2.2 Contexte et origine du projet.....	4
2.3 Présentation synthétique du site	4
2.4 Enjeux généraux de l'opération	5
2.5 Périmètre général de l'opération	5
ARTICLE 3.....	5
3.1 Cadre réglementaire applicable	5
3.2 Références normatives	6
3.3 Objectifs de conformité et de performance.....	6
3.4 Prise en compte des autres exigences réglementaires et techniques	6
ARTICLE 4.....	7
4.1 Principes généraux	7
4.2 Organisation générale des systèmes existants.....	7
4.3 Périmètre technique concerné (niveau synthétique)	7
4.4 Données mises à disposition des candidats.....	7
4.5 Limites des données disponibles et principe de consolidation en phase études..	8
ARTICLE 5.....	8
5.1 Objectifs généraux.....	8
5.2 Centralisation et supervision des installations techniques	8
5.3 Pilotage et actions de commande	8
5.4 Suivi énergétique et exploitation des données.....	9

5.5	Interopérabilité et évolutivité	9
5.6	Lisibilité, ergonomie et appropriation par les utilisateurs	9
ARTICLE 6.....		9
6.1	Principes généraux	9
6.2	Intégration de la GTB dans l'environnement SI du site.....	11
6.3	Sécurisation des accès et des échanges	11
6.4	Continuité de service et résilience	11
6.5	Coordination avec les acteurs concernés.....	11
ARTICLE 7.....		12
7.1	Positionnement et rôle de la maîtrise d'œuvre	12
7.2	Démarche attendue en phase études.....	12
7.3	Coordination des acteurs et interfaces	12
7.4	Préparation et suivi des marchés de travaux.....	12
7.5	Suivi du projet et accompagnement jusqu'à la réception	13
ARTICLE 8.....		13
8.1	Principes d'organisation	13
8.2	Phasage prévisionnel de l'opération	13
8.3	Contraintes liées à l'occupation du site	13
8.4	Coordination, suivi et instances de pilotage.....	14
8.5	Gestion des risques et anticipation des aléas	14
ARTICLE 9.....		14
9.1	Principes généraux	14
9.2	Enveloppe financière prévisionnelle des travaux	14
9.3	Estimation de la mission de maîtrise d'œuvre	14
9.4	Evolution et ajustement des estimations	15
ARTICLE 10.....		15
10.1	Documents techniques annexés	15
10.2	Modalités d'utilisation des documents annexés	15

ARTICLE 1 - OBJET DU DOCUMENT ET PÉRIMÈTRE

1.1 Objet du document

Le présent document constitue le programme technique de la consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre (MOE) portant sur la conception, la mise en œuvre et le suivi d'une Gestion Technique du Bâtiment (GTB) pour le bâtiment administratif du Rectorat de l'Académie de Dijon.

Il a pour objet de :

- Définir le cadre général de l'opération,
- Préciser les objectifs poursuivis par la maîtrise d'ouvrage,
- Exprimer les attentes fonctionnelles et organisationnelles vis-à-vis de la mission de maîtrise d'œuvre,
- Fournir aux candidats les éléments de contexte nécessaires à la compréhension du projet.

Le présent programme ne constitue ni un cahier des clauses techniques, ni un document contractuel de prescription. Il a vocation à orienter et cadrer la mission de la maîtrise d'œuvre, sans préjuger des solutions techniques qui seront proposées par les candidats dans le cadre de leurs études.

1.2 Rôle du programme dans le Dossier de Consultation

Le programme technique s'inscrit dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif au marché de maîtrise d'œuvre.

Il est destiné à être lu et utilisé conjointement avec :

- Le Règlement de la consultation (RC),
- Les dispositions administratives et contractuelles applicables au marché sont définies dans l'acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières (AE-CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières - Maîtrise d'Œuvre (CCTP MOE),
- Les documents techniques mis à disposition en annexe.

La hiérarchie des pièces du marché est précisée dans les documents contractuels.

1.3 Périmètre du programme

Le présent programme porte exclusivement sur :

- La mission de maîtrise d'œuvre relative à la GTB,
- Les études, analyses, propositions et suivis nécessaires à la définition et à la réalisation du projet,
- L'assistance apportée à la maîtrise d'ouvrage jusqu'à la réception des travaux et la garantie de parfait achèvement.

Il ne constitue en aucun cas :

- Un cahier des charges des travaux,
- Un document de dimensionnement détaillé des équipements,
- Un document imposant des choix technologiques, des marques, des matériels ou des architectures spécifiques.

Les prescriptions techniques relatives aux travaux feront l'objet de documents distincts, établis ultérieurement sous la responsabilité de la maîtrise d'œuvre retenue, dans le cadre des missions qui lui seront confiées.

1.4 Articulation avec les autres pièces techniques

Le programme technique définit les objectifs, enjeux et attentes de la maîtrise d'ouvrage.

Il est complété par :

- Le CCTP MOE, qui précise le contenu des missions, les livrables attendus et les modalités d'exécution de la prestation de maîtrise d'œuvre,
- Les documents techniques annexés, notamment l'audit GTB existant et la liste de points, qui constituent des éléments d'information et de référence pour les candidats.

Chaque pièce du DCE a un rôle distinct et complémentaire.

Les candidats sont invités à prendre connaissance de l'ensemble des documents afin d'appréhender le projet dans sa globalité.

ARTICLE 2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

2.1 Maîtrise d'ouvrage et intervenants

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Direction Régionale Académique de l'Immobilier (DRI), agissant pour le compte de la Région Académique Bourgogne-Franche-Comté.

Dans le cadre du projet, plusieurs acteurs sont susceptibles d'être associés aux différentes phases de la mission, notamment :

- Les services de la maîtrise d'ouvrage technique,
- Les services en charge des systèmes d'information (DRASI),
- Les services exploitants et de maintenance du site.

La maîtrise d'œuvre retenue sera amenée à interagir et se coordonner avec l'ensemble de ces acteurs, selon des modalités précisées dans les pièces contractuelles du marché.

2.2 Contexte et origine du projet

Le projet s'inscrit dans une démarche globale visant à moderniser et rationaliser la gestion technique du bâtiment, en tenant compte :

- De l'évolution des usages du site,
- Des exigences réglementaires applicables, notamment en matière de performance énergétique,
- Des enjeux de pérennité, de sécurité et d'exploitabilité des installations techniques.

Le bâtiment dispose actuellement de systèmes de gestion technique hétérogènes, dont l'organisation et le niveau de centralisation ne permettent plus de répondre pleinement aux objectifs attendus par la maîtrise d'ouvrage, tant en matière de pilotage que de supervision.

La mise en place d'une GTB structurée et centralisée constitue ainsi un levier essentiel pour améliorer la compréhension du fonctionnement du bâtiment, optimiser son exploitation et accompagner les évolutions futures.

2.3 Présentation synthétique du site

Le site concerné par l'opération est le Rectorat de l'Académie de Dijon, situé 2G, rue Général Delaborde à Dijon (21000).

Il s'agit d'un bâtiment administratif existant :

- D'une surface d'environ 11 555 m²,

- Composé de plusieurs niveaux, incluant des espaces de bureaux, des zones techniques et des locaux à usage spécifique,
- Partiellement classé en Établissement Recevant du Public (ERP).

Le bâtiment est occupé en continu par les services du rectorat et accueille quotidiennement du personnel ainsi que du public.

Il est par conséquent soumis à des contraintes fortes de continuité de service, qui devront être prises en compte tout au long du projet, tant en phase études qu'en phase travaux.

2.4 Enjeux généraux de l'opération

L'opération présente plusieurs enjeux majeurs pour la maîtrise d'ouvrage :

- Enjeu réglementaire
Assurer la conformité du bâtiment aux exigences en vigueur, notamment celles relatives aux systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments.
- Enjeu technique et fonctionnel
Disposer d'un outil de supervision et de pilotage fiable, lisible et évolutif, couvrant l'ensemble des installations techniques concernées.
- Enjeu énergétique
Améliorer la connaissance des consommations et des états de fonctionnement afin de faciliter les actions d'optimisation énergétique et le suivi des performances.
- Enjeu d'exploitation et de maintenance
Faciliter l'exploitation quotidienne du site, améliorer la réactivité en cas de dysfonctionnement et garantir la pérennité des installations.
- Enjeu systèmes d'information
Assurer une intégration maîtrisée de la GTB dans l'environnement numérique du site, dans le respect des exigences de sécurité et d'interopérabilité.

2.5 Périmètre général de l'opération

L'opération porte sur la conception et la mise en œuvre d'une GTB adaptée aux caractéristiques du site, intégrant les installations techniques existantes ou à venir, dans un objectif de centralisation et de cohérence globale.

Le périmètre détaillé des installations concernées, ainsi que les données techniques disponibles, sont précisés dans les documents annexés au présent programme.

ARTICLE 3 - CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIF

3.1 Cadre réglementaire applicable

L'opération s'inscrit dans le cadre des dispositions réglementaires relatives à l'automatisation et au contrôle des bâtiments tertiaires, et notamment du décret dit "BACS" (Building Automation and Control Systems), pris en application de la réglementation en vigueur.

Ce cadre réglementaire impose, pour certains bâtiments tertiaires, la mise en place de systèmes d'automatisation et de contrôle permettant :

- Le suivi des consommations énergétiques,
- Le pilotage des installations techniques,
- L'optimisation du fonctionnement du bâtiment en fonction des usages et des conditions d'exploitation.

Le bâtiment objet de la présente opération entre dans le champ d'application de ces dispositions, ce qui justifie la mise en œuvre d'une Gestion Technique du Bâtiment structurée et conforme aux exigences réglementaires.

3.2 Références normatives

En complément du cadre réglementaire, la conception et la mise en œuvre de la GTB devront s'inscrire dans le respect des références normatives applicables, et notamment de la norme EN ISO 52120-1, relative à la performance énergétique des bâtiments et à l'impact des systèmes d'automatisation, de contrôle et de gestion technique.

Cette norme constitue un cadre de référence pour :

- L'évaluation des niveaux de performance des systèmes de GTB,
- La classification des fonctionnalités attendues,
- L'analyse de la contribution des systèmes d'automatisation à la performance globale du bâtiment.

Les candidats sont invités à s'appuyer sur ces références pour structurer leurs analyses et propositions, sans que le présent programme n'impose de solution technique particulière.

3.3 Objectifs de conformité et de performance

La maîtrise d'ouvrage souhaite que la future GTB permette :

- D'atteindre un niveau de conformité réglementaire adapté aux caractéristiques et aux usages du bâtiment,
- D'assurer une lisibilité et une traçabilité des données de fonctionnement et de consommation,
- De faciliter les actions d'optimisation énergétique et de suivi des performances dans la durée.

Les objectifs de performance seront précisés et consolidés au cours des phases d'études confiées à la maîtrise d'œuvre, notamment lors de la phase d'avant-projet, sur la base :

- Des données issues de l'état des lieux existant,
- Des contraintes techniques et d'exploitation du site,
- Des arbitrages de la maîtrise d'ouvrage.

3.4 Prise en compte des autres exigences réglementaires et techniques

Outre les dispositions spécifiques relatives aux systèmes d'automatisation des bâtiments, la mission de maîtrise d'œuvre devra intégrer l'ensemble des exigences réglementaires et techniques applicables au projet, notamment celles liées :

- À la sécurité des personnes et des biens,
- À la continuité de fonctionnement des installations,
- À l'intégration des systèmes dans l'environnement existant du bâtiment,
- Référence aux principes ANSSI,
- Référence aux architectures OT,
- Référence au cloisonnement réseau.

La conception de la GTB devra également intégrer les principes de sécurisation des systèmes industriels connectés (OT), notamment en matière de cloisonnement réseau, de gestion des accès et de limitation des flux, conformément aux recommandations applicables aux environnements techniques raccordés aux systèmes d'information.

La prise en compte de ces exigences devra être assurée de manière transversale tout au long de la mission, en lien avec les services compétents de la maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 4 - ÉTAT DES LIEUX ET DONNÉES EXISTANTES

4.1 Principes généraux

Le présent article présente une synthèse de l'état des lieux des systèmes techniques et des données disponibles, dans l'objectif de permettre aux candidats de comprendre le contexte du site et d'appréhender le périmètre fonctionnel de la future GTB.

Les éléments détaillés relatifs à l'existant sont décrits dans les documents mis à disposition en annexe, et notamment l'audit technique GTB et la liste de points.

4.2 Organisation générale des systèmes existants

Le bâtiment dispose à ce jour de systèmes de gestion technique et de supervision hétérogènes, résultant d'évolutions successives et d'intégrations partielles.

L'architecture actuelle se caractérise notamment par :

- Une supervision existante qui ne couvre pas de manière homogène l'ensemble des équipements et installations techniques concernés,
- Des équipements communicants utilisant différents modes de remontée d'information et différents protocoles,
- Une centralisation et une lisibilité perfectibles pour l'exploitation au quotidien.

Ces constats motivent la mise en place d'une GTB structurée, centralisée et évolutive, répondant aux objectifs de conformité réglementaire, de pilotage et de performance.

4.3 Périmètre technique concerné (niveau synthétique)

Le périmètre fonctionnel de la future GTB est destiné à couvrir, à minima, les installations techniques nécessaires à l'atteinte des objectifs du projet, notamment en matière de pilotage, de supervision et de suivi énergétique.

A ce stade, le périmètre détaillé et les points associés sont précisés dans les annexes techniques mises à disposition, et seront consolidés dans le cadre des études confiées à la maîtrise d'œuvre, en lien avec la maîtrise d'ouvrage, la DRASI et l'exploitant.

4.4 Données mises à disposition des candidats

Afin de permettre aux candidats d'appréhender le site, ses contraintes et son organisation technique, la maîtrise d'ouvrage met à disposition, en annexe du présent programme, les documents suivants :

- L'audit technique GTB existant,
- L'annexe "Liste de points" (points physiques et points protocolaires identifiés),
- Tout document complémentaire jugé utile au projet (plans, schémas ou informations techniques disponibles).

Les candidats sont invités à prendre connaissance de l'ensemble de ces documents et à les intégrer dans leur compréhension globale du projet.

4.5 Limites des données disponibles et principe de consolidation en phase études

Les documents mis à disposition des candidats constituent une base de travail et de compréhension du site. Ils ne dispensent pas le titulaire du marché de :

- Réaliser les investigations nécessaires à la consolidation du périmètre,
- Confirmer les données existantes,
- Compléter, le cas échéant, les relevés et éléments techniques utiles à la conception.

La maîtrise d'œuvre retenue devra intégrer, dès les premières phases d'études, une démarche structurée de vérification et de consolidation des données, afin de fiabiliser le projet et sécuriser la préparation du dossier de consultation des entreprises de travaux.

ARTICLE 5 - OBJECTIFS FONCTIONNELS DE LA FUTURE GTB

5.1 Objectifs généraux

La mise en place de la future Gestion Technique du Bâtiment a pour objectif de doter le site d'un outil de supervision et de pilotage centralisé, cohérent et évolutif, permettant à la maîtrise d'ouvrage et aux exploitants de disposer d'une vision globale et fiable du fonctionnement des installations techniques.

La GTB devra constituer un support opérationnel facilitant :

- La compréhension du comportement du bâtiment,
- Le pilotage des installations en fonction des usages et des besoins,
- Le suivi des performances énergétiques,
- L'exploitation et la maintenance des équipements,
- Objectif de pérennité
- Objectif de maintenabilité
- Objectif de résilience cyber

5.2 Centralisation et supervision des installations techniques

La future GTB devra permettre la centralisation des informations issues des installations techniques concernées, afin d'offrir une supervision unifiée et lisible.

A ce titre, la GTB devra notamment permettre :

- La visualisation des états de fonctionnement des équipements et installations,
- L'accès aux informations de mesure et de comptage disponibles,
- La remontée et la gestion des alarmes et événements,
- L'accès à des interfaces de consultation adaptées aux besoins des utilisateurs.

La centralisation recherchée vise à améliorer la réactivité des exploitants et à fiabiliser le suivi du fonctionnement du bâtiment.

5.3 Pilotage et actions de commande

La GTB devra permettre le pilotage des installations techniques dans le respect des objectifs de performance, de confort et de sécurité définis par la maîtrise d'ouvrage.

Les fonctionnalités attendues incluent notamment :

- La mise en œuvre de scénarios de fonctionnement,
- L'adaptation des consignes en fonction des usages, des plages horaires ou des conditions extérieures,
- La possibilité de commandes manuelles ou automatiques, dans des conditions sécurisées.

Les modalités précises de pilotage et les niveaux d'automatisation seront définis et validés au cours des phases d'études.

5.4 Suivi énergétique et exploitation des données

La GTB devra faciliter le suivi des consommations et des performances énergétiques du bâtiment, en s'appuyant sur les données disponibles et à collecter.

A ce titre, la GTB devra permettre :

- La collecte et l'historisation des données de consommation et de fonctionnement,
- La consultation et l'analyse des données dans le temps,
- La production d'indicateurs et de bilans exploitables par la maîtrise d'ouvrage et les exploitants.

Ces fonctionnalités devront contribuer à l'identification des dérives, à l'aide à la décision et à l'amélioration continue des performances.

5.5 Interopérabilité et évolutivité

La future GTB devra s'inscrire dans une logique d'ouverture et d'évolutivité, afin de permettre l'intégration progressive de nouveaux équipements, fonctionnalités ou périmètres.

A ce titre, les objectifs fonctionnels incluent :

- La capacité à intégrer des équipements et systèmes hétérogènes,
- La possibilité d'évolution de l'architecture fonctionnelle sans remise en cause globale du système,
- La préparation à une éventuelle extension ou mutualisation à l'échelle de plusieurs sites.

Les choix techniques permettant d'atteindre ces objectifs relèvent de la mission de la maîtrise d'œuvre.

La future GTB devra être conçue selon des principes de pérennité technologique, en privilégiant des protocoles ouverts, des architectures évolutives et des équipements non propriétaires, afin de garantir la maintenabilité et la résilience du système dans le temps.

5.6 Lisibilité, ergonomie et appropriation par les utilisateurs

La GTB devra offrir des interfaces claires, compréhensibles et adaptées aux différents profils d'utilisateurs, afin de favoriser son appropriation et son usage effectif.

Les objectifs fonctionnels portent notamment sur :

- La lisibilité des informations affichées,
- La hiérarchisation des données et des alertes,
- La facilité d'accès aux fonctions courantes.

La prise en compte des besoins des utilisateurs finaux devra être intégrée dès les phases de conception.

ARTICLE 6 - ENJEUX SYSTEMES D'INFORMATION ET CYBERSECURITE

6.1 Principes généraux

La future GTB est destinée à s'inscrire dans l'environnement numérique du site et à interagir, directement ou indirectement, avec les systèmes d'information existants.

A ce titre, la conception et la mise en œuvre de la GTB devront intégrer, dès les phases d'études, les enjeux liés :

- À la sécurité des systèmes d'information,
- À la disponibilité et à la continuité de service,
- À la maîtrise des flux de données,
- À l'interopérabilité avec l'existant.

La maîtrise d'œuvre devra adopter une démarche globale et coordonnée, en lien avec les services compétents de la maîtrise d'ouvrage.

La maîtrise d'ouvrage souhaite que la mission de maîtrise d'œuvre intègre l'analyse et le traitement des fonctions relevant, d'une part, de la gestion technique du bâtiment, et d'autre part, des fonctions de sûreté et de sécurité des personnes et des biens.

Conformément aux orientations techniques définies dans l'ANNEXE_A3_Note_technique_drasi_GTB, la séparation claire entre les fonctions techniques (GTB) et les fonctions de sûreté constitue un principe structurant du projet.

La maîtrise d'œuvre analysera les modalités de mise en œuvre de cette séparation, dans le respect des exigences de cloisonnement physique et logique définies par la DRASI.

6.2 Intégration de la GTB dans l'environnement SI du site

La GTB devra être conçue de manière à pouvoir s'intégrer de façon maîtrisée dans l'environnement SI du site, dans le respect des règles et contraintes définies par la maîtrise d'ouvrage.

A ce titre, les objectifs poursuivis incluent notamment :

- La compatibilité avec l'architecture réseau existante,
- La prise en compte des règles de cloisonnement des réseaux,
- La limitation des interactions non maîtrisées entre la GTB et les autres systèmes.

Les modalités d'intégration seront précisées et validées au cours des phases d'études, en concertation avec la maîtrise d'ouvrage et les services SI concernés.

6.3 Sécurisation des accès et des échanges

La conception de la GTB devra intégrer des principes de sécurisation adaptés aux enjeux du site, afin de limiter les risques d'accès non autorisés, d'altération des données ou d'indisponibilité du système.

Les objectifs en matière de sécurité portent notamment sur :

- La maîtrise des accès aux interfaces de supervision et de pilotage,
- La sécurisation des échanges de données entre les équipements et les systèmes de supervision,
- La traçabilité des actions et des événements significatifs.

La définition précise des mécanismes de sécurité relèvera des études confiées à la maîtrise d'œuvre.

6.4 Continuité de service et résilience

La GTB devra être conçue de manière à garantir un niveau de disponibilité compatible avec les usages du bâtiment et les exigences de continuité de service.

Les objectifs fonctionnels intègrent notamment :

- La limitation des impacts en cas de défaillance partielle d'un composant,
- La capacité à maintenir un fonctionnement dégradé des installations,
- La facilitation des opérations de maintenance et de reprise d'activité.

Ces principes devront être pris en compte dans les propositions de la maîtrise d'œuvre.

6.5 Coordination avec les acteurs concernés

La maîtrise d'œuvre devra assurer une coordination étroite avec :

- La maîtrise d'ouvrage,
- Les services en charge des systèmes d'information,
- Les exploitants du site.

Cette coordination vise à garantir :

- La cohérence des choix retenus,
- La prise en compte des contraintes organisationnelles et techniques,
- La validation progressive des orientations relatives à l'intégration et à la sécurité de la GTB.

ARTICLE 7 - ATTENTES DE LA MAITRISE D'OUVRAGE VIS-A-VIS DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

7.1 Positionnement et rôle de la maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'ouvrage attend de la maîtrise d'œuvre une mission complète d'accompagnement, de conception et de pilotage du projet de GTB, dans le respect des objectifs définis par le présent programme et des dispositions contractuelles du marché.

La maîtrise d'œuvre devra adopter une posture de conseil et d'assistance à la décision, en apportant une expertise technique et méthodologique tout au long du projet, sans préjuger des choix définitifs qui relèvent de la maîtrise d'ouvrage.

7.2 Démarche attendue en phase études

Dès les premières phases d'études, la maîtrise d'œuvre devra conduire une analyse approfondie de l'existant et des besoins, afin de proposer des solutions adaptées aux objectifs du projet.

La démarche attendue vise notamment à :

- Analyser de manière critique les installations et les données existantes,
- Identifier les contraintes techniques, organisationnelles et d'exploitation,
- Proposer des scénarios argumentés et hiérarchisés,
- Apporter les éléments nécessaires aux arbitrages de la maîtrise d'ouvrage.

Les propositions formulées devront être justifiées, documentées et compatibles avec les contraintes du site.

7.3 Coordination des acteurs et interfaces

La maîtrise d'œuvre devra assurer une coordination étroite entre l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet.

Cette coordination vise à garantir :

- La cohérence des choix retenus,
- La prise en compte des contraintes organisationnelles et techniques,
- La validation progressive des orientations relatives à l'intégration et à la sécurité de la GTB.

La maîtrise d'œuvre devra notamment assurer l'interface entre la maîtrise d'ouvrage, les services en charge des systèmes d'information et les exploitants du site.

7.4 Préparation et suivi des marchés de travaux

Dans le cadre de sa mission, la maîtrise d'œuvre devra assister la maîtrise d'ouvrage dans la préparation et la passation des marchés de travaux relatifs à la GTB.

Les attentes portent notamment sur :

- La production de documents de consultation clairs, cohérents et exploitables,
- L'analyse des offres des entreprises,
- L'assistance à la sélection des titulaires des marchés de travaux.

La maîtrise d'œuvre devra ensuite assurer le suivi de l'exécution des travaux, dans le respect des objectifs du projet et des contraintes du site.

7.5 Suivi du projet et accompagnement jusqu'à la réception

La maîtrise d'œuvre devra assurer un suivi rigoureux du projet jusqu'à la réception des travaux et la fin de la garantie de parfait achèvement.

Les attentes de la maîtrise d'ouvrage incluent :

- Le contrôle de la conformité des prestations réalisées,
- L'assistance aux opérations de réception,
- L'accompagnement lors de la mise en service et de la prise en main des installations,
- Le suivi des réserves et des actions correctives éventuelles.

ARTICLE 8 - ORGANISATION GENERALE DU PROJET

8.1 Principes d'organisation

Le projet sera conduit selon une organisation progressive, structurée par phases, permettant d'assurer la maîtrise des délais, des coûts et de la qualité, tout en tenant compte des contraintes propres au site.

L'organisation générale du projet devra notamment permettre :

- La continuité de fonctionnement du bâtiment,
- La coordination des différents acteurs impliqués,
- La sécurisation des choix techniques et organisationnels,
- L'anticipation des contraintes liées à l'exploitation du site.

8.2 Phasage prévisionnel de l'opération

Le projet est envisagé selon un phasage prévisionnel comprenant notamment :

- Une phase d'études, incluant les phases d'avant-projet et de projet,
- Une phase de consultation des entreprises de travaux,
- Une phase de réalisation des travaux,
- Une phase de réception et de mise en service.

Les délais prévisionnels des différentes phases de la mission sont définis dans les pièces contractuelles du marché, notamment dans l'acte d'engagement valant CCAP.

8.3 Contraintes liées à l'occupation du site

Le bâtiment étant occupé en continu par les services du rectorat, l'organisation du projet devra impérativement intégrer les contraintes liées à l'exploitation du site.

A ce titre, les principes suivants devront être pris en compte :

- La limitation des interruptions de service,
- La planification des interventions en tenant compte des périodes sensibles,
- La prise en compte des contraintes d'accès et de sécurité.

La maîtrise d'œuvre devra proposer une organisation des interventions compatible avec ces contraintes, notamment en phase travaux.

8.4 Coordination, suivi et instances de pilotage

La maîtrise d'œuvre devra participer à l'organisation et à l'animation des instances de suivi du projet, en lien avec la maîtrise d'ouvrage.

Ces instances auront notamment pour objectif :

- Le suivi de l'avancement du projet,
- La validation des choix et des orientations,
- L'anticipation et le traitement des éventuelles difficultés.

8.5 Gestion des risques et anticipation des aléas

La maîtrise d'œuvre devra intégrer, dans sa démarche, une analyse des risques et des aléas susceptibles d'affecter le projet.

Cette analyse vise notamment à :

- Identifier les risques techniques, organisationnels ou calendaires,
- Proposer des mesures de prévention ou de mitigation,
- Sécuriser le déroulement du projet.

ARTICLE 9 - ESTIMATION FINANCIERE ET ENVELOPPE PREVISIONNELLE

9.1 Principes généraux

Le présent article a pour objet de fournir aux candidats des éléments de cadrage financier, destinés à situer l'ordre de grandeur de l'opération et à faciliter la compréhension des enjeux économiques du projet.

Les montants mentionnés ci-après sont communiqués à titre indicatif. Ils ne constituent ni un engagement contractuel de la maîtrise d'ouvrage, ni une base de rémunération figée pour la mission de maîtrise d'œuvre.

9.2 Enveloppe financière prévisionnelle des travaux

Au regard des études préalables réalisées et des données disponibles à ce stade, l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux relatifs à la mise en œuvre de la GTB est estimée à titre indicatif entre 300 k€ à 500 k€ HT

Cette estimation sera affinée et consolidée au cours des phases d'études confiées à la maîtrise d'œuvre, notamment lors de la phase d'avant-projet, sur la base :

- Des investigations complémentaires réalisées,
- Des choix techniques validés par la maîtrise d'ouvrage,
- Des contraintes d'exploitation et de phasage du site.

9.3 Estimation de la mission de maîtrise d'œuvre

La rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre sera établie dans le cadre de la consultation, sur la base des prestations attendues et des missions définies dans les pièces contractuelles du marché.

L'estimation financière de la mission de maîtrise d'œuvre sera ajustée en cohérence avec l'enveloppe des travaux et le périmètre définitif du projet, après validation par la maîtrise d'ouvrage.

A titre indicatif, la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre, dans des proportions usuelles pour ce type d'opération, sans que cette indication ne constitue un engagement de la maîtrise d'ouvrage.

9.4 Evolution et ajustement des estimations

Les estimations financières présentées dans le cadre du présent programme sont susceptibles d'évoluer en fonction :

- Des résultats des études menées par la maîtrise d'œuvre,
- Des arbitrages de la maîtrise d'ouvrage,
- Des contraintes techniques et organisationnelles identifiées en cours de projet.

La maîtrise d'œuvre devra accompagner la maîtrise d'ouvrage dans l'analyse des impacts financiers des choix retenus et dans l'optimisation du projet, dans le respect de l'enveloppe prévisionnelle.

ARTICLE 10 - DOCUMENTS CONSTITUTIFS ET ANNEXES

10.1 Documents techniques annexés

Afin de permettre aux candidats d'appréhender le contexte technique du projet, la maîtrise d'ouvrage met à disposition, en annexe du présent programme, les documents suivants :

- ANNEXE_A1_Audit_technique_GTB,
- ANNEXE_A2_Liste_de_points_GTB,
- ANNEXE_A3_Note_technique_drasi_GTB.

Ces documents ont une valeur informative et constituent des éléments d'aide à la compréhension du projet.

10.2 Modalités d'utilisation des documents annexés

Les candidats sont invités à prendre connaissance de l'ensemble des documents constituant le Dossier de Consultation et à les utiliser de manière cohérente pour l'élaboration de leur offre.

Les documents annexés ne sauraient se substituer aux études et investigations que devra conduire la maîtrise d'œuvre dans le cadre de sa mission.